

PRESTATION DE SERMENT AU CD MELUN

LA DIRECTION S'ATTAQUE À LA DESCENTE DE NUIT DES AGENTS !

Melun, le 7 Juillet 2026

Les 29 et 30 juin 2026, des dizaines d'agents et d'intervenants du Centre de Détention de Melun ont été appelés à effectuer leur prestation de serment au Tribunal de Melun. À la suite d'une révision réglementaire, l'ensemble des personnels et des personnes intervenant au sein des établissements pénitentiaires est en effet amené à renouveler cette démarche administrative.

Pleinement conscients de la solennité et de l'importance de cet acte, les agents du CD Melun se sont prêtés volontiers à cette procédure initiée par l'administration.

Cependant, la direction locale a choisi d'abuser cyniquement de la disponibilité et du sens du devoir de nos camarades en les planifiant sur leur descente de nuit !

Après s'en être prise aux repos hebdomadaires des agents sous prétexte de besoins de formation, la direction du CD Melun franchit un nouveau cap inacceptable en s'attaquant désormais de front à leur **DESCENTE DE NUIT**.

Interpellée par le Bureau Local **UFAP UNSa Justice** du CD Melun, la direction locale s'est platement justifiée en prétextant le « volontariat » des agents.

Pour l'**UFAP UNSa Justice**, c'est **NON !** Nous disons stop à ces pratiques managériales dangereuses. Mettre en péril la sécurité et la santé des agents (fatigue accumulée, risques routiers accrus) dans le seul but d'atteindre des objectifs comptables, pour lesquels les directeurs seront, eux, grassement récompensés, est une honte institutionnelle.

Le statut spécial des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire ne signifie en aucun cas une servitude complète. Les agents du CD Melun ont certes des devoirs mais ils ont aussi des **DROITS**, au premier rang desquels figure le respect absolu des temps de repos.

Le Bureau Local **UFAP UNSa Justice** du CD Melun exige que soit clarifiée sans délai la position administrative des agents qui ont été convoqués sur leur temps de descente de nuit le lundi 29 juin à 13h00 et le mardi 30 juin à 9h30. Quel était le statut exact du temps écoulé entre ces deux services ? S'agissait-il de RH, d'une pause méridienne ou d'une énième entourloupe administrative... ?

L'**UFAP UNSa Justice** restera vigilante et ne laissera pas piétiner les droits et la dignité des personnels !

Le Bureau Local UFAP UNSa Justice du CD MELUN